



EPFL
Etablissement Public Foncier Local
des collectivités de Côte-d'Or

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier
Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du jeudi 28 novembre 2024

Président : Monsieur Rémi DETANG
Secrétaire de séance : Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 21/11/2024

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 8
Nombre de procuration : 3

SCRUTIN :

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres Présents :

M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DETANG
M. Thierry FALCONNET
M. Antoine HOAREAU
Mme Danielle JUBAN
Mme Dominique MARTIN-GENDRE
M. Guillaume RUET
Mme Céline TONOT

Membres Absents :

M. Philippe BELLEVILLE (pouvoir à M. Patrick Chapuis) M. Jean-François DODET
M. Nicolas BOURNY M. Jean-Claude GIRARD (pouvoir à Mme Céline Tonot)
M. Dominique GRIMPRET
Mme Lydie PFANDER-MENY
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)

OBJET : **AFFAIRES FONCIERES**
Dijon métropole – Propriétés 12 et 18 rue Sully à Dijon – Cession

Il est rappelé qu'à la demande de Dijon métropole, l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or a procédé à l'acquisition des propriétés bâties situées 12 et 18 rue Sully. Les actes d'acquisition sont intervenus respectivement les 15 janvier 2010 et 07 février 2014.

Il est précisé que la maison située 12 rue Sully a depuis fait l'objet d'une déconstruction par Dijon métropole.

Par délibération du Bureau métropolitain en date du 21 novembre dernier, Dijon métropole a décidé la reprise de ces biens à son profit. En effet, ces biens sont compris dans le projet d'implantation du futur Campus « Vatel Academy », consistant sur le secteur situé 12, 14, 16 et 18 rue Sully en la réalisation d'une résidence d'hébergement de 137 unités d'une surface de plancher totale de 3 248 m², dotée en rez-de-chaussée d'un espace à usage de restauration d'application d'une surface de plancher de 419 m². Il est précisé que le permis de construire correspondant a été délivré le 03 septembre 2024, avec un permis de construire modificatif délivré le 18 septembre 2024.

Compte tenu de cette destination majoritaire à vocation d'habitat, il convient d'appliquer à ce dossier le volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine ».

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention en vigueur, la rétrocession interviendra moyennant un montant correspondant aux prix d'acquisition majorés des frais notariés, minorés s'il y a lieu des produits locatifs, auquel s'applique la participation aux frais de portage fixée à 1 % par an pendant 4 ans, puis à 1,3 % par an pendant 4 ans, puis à 1,7 % par an pendant 7 ans et auquel s'ajoutent les impôts fonciers, à savoir :

12 rue Sully – BX n°190 de 441 m ² – acte d'acquisition du 15 janvier 2010					
Prix d'acquisition	Frais d'acte	Loyers à déduire	Frais de portage	Impôts	Total arrondi
350 000 €	4 500,39 €	5 771,34 €	72 818,43 €	15 501 €	437 048 €

18 rue Sully – BX n°82 de 840 m ² – acte d'acquisition du 07 février 2014					
Prix d'acquisition	Frais d'acte	Loyers à déduire	Frais de portage	Impôts	Total arrondi
345 000 €	4 946,17 €	-	48 901,36 €	19 762 €	418 609 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de céder** à Dijon métropole les biens situés 12 et 18 rue Sully à Dijon, cadastrés section BX n°190 de 441 m² et BX n°82 de 840 m² ;
- **d'appliquer** à cette cession le volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine », en considération de la destination de ces biens ;
- **de dire** que cette cession sera traitée par acte notarié et interviendra moyennant le montant total de 855 657 €, augmenté s'il y a lieu de la TVA selon les modalités fiscales applicables ;
- **d'autoriser** le Président et la Directrice à signer, au nom de l'EPFL, tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et la Directrice à signer l'acte de vente.

Signature numérique le 02/12/2024
de Céline TONOT
Secrétaire de séance



Signature numérique le 02/12/2024
de Rémi DETANG
Président de l'EPFL

